RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANISATIONS RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

« EURO RIOB 2005 »

REUNION INTERNATIONALE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

-◆-

NAMUR *WALLONIE* (BELGIQUE) 29 SEPTEMBRE – 1° OCTOBRE 2005

Final

RESOLUTIONS FINALES

Plus de 175 représentants des administrations gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des organismes de bassin ou autorités de districts venant de 36 Pays, d'Allemagne, Arménie, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kosovo, Lettonie, Luxembourg, Maroc, Moldavie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie et Monténégro, Slovaguie, Suisse et des Commissions Internationales (Moselle-Sarre, Escaut, Meuse, Rhin,), ainsi que des représentants de l'Afrique du Sud, du Congo, du Brésil, du Canada, des Etats-Unis, du Kazakhstan, du Mexique, d'Ouzbékistan, de la Commission Internationale du bassin du Congo, Oubangui et Sangha (CICOS), de l'Organisation pour la mise en valeur du Sénégal (OMVS), du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Partenariat Mondial sur l'Eau (GWP-MED), du Conseil Mondial de l'Eau, du Secrétariat du IVème Forum Mondial de l'Eau de Mexico et de la Commission Européenne, se sont réunis à Namur-Wallonie en Belgique, du 29 septembre au 1° octobre 2005, à l'invitation de Monsieur Benoit LUTGEN, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité et de l'Environnement, et sous les auspices du Groupe des Organismes de Bassin Européens pour la mise en application de la DCE (EURO-RIOB), du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Réseau des Organismes de Bassins des Pays d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO).

Cette importante réunion, s'inscrit dans le cycle européen de la préparation du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de mars 2006 à MEXICO.

En marge de ces travaux, se sont déroulées les réunions des bureaux du REMOB et du CEENBO, ainsi que du Bureau Mondial de Liaison du RIOB, consacré principalement à la préparation du 4° Forum Mondial de l'Eau de Mexico, en Mars prochain.

30/09/2005 1/13

PREAMBULE:

De nombreux organismes représentés ici, sont déjà membres du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), actuellement présent dans 58 pays. Le RIOB a été créé en 1994 à Aix-les-Bains (France) pour permettre la mobilisation de l'expérience réelle et pratique des décideurs et des professionnels des administrations et des organismes concernés, directement responsables de la mise en œuvre efficace de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin ou désireux de la mettre en œuvre dans leurs pays ou régions (GIRE).

<u>Le RIOB est ouvert à tous les organismes compétents qui souhaitent y</u> adhérer et y sont les bienvenus.

En Europe, le RIOB s'appuie sur des Réseaux Régionaux en Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et en Méditerranée (REMOB), sur le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers, et sur le **Groupe des Organismes de Bassin Européens** « EURO-RIOB » pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), constitué en Novembre 2003, lors de la réunion de Valencia en Espagne.

La deuxième assemblée plénière du Groupe « EURO-RIOB » s'est tenue en Septembre 2004 à Cracovie en Pologne.

Le Groupe « EURO-RIOB » répond à un besoin pour des échanges informels d'expériences pratiques entre organismes de bassin volontaires, qui font face à de nombreux problèmes opérationnels dans la mise en œuvre de la DCE sur le terrain et développent des approches originales, tel que cela a été mis en évidence, par exemple, lors des premiers travaux de caractérisation des districts hydrographiques réalisés en 2004.

La stratégie commune de mise en oeuvre (CIS) organisée en groupe de travail conduit par les Directeurs de l'Eau Européens et la Commission Européenne, a permis de rédiger de nombreux documents d'orientation très intéressants et utiles pour une compréhension commune des divers aspects de la DCE; ces documents guides ont été testés également sur une quinzaine de bassins pilotes répartis sur tout le territoire de l'Union Européenne, ainsi que dans les pays candidats.

<u>Ce travail considérable est la base pour l'application de la Directive Cadre dans toute l'Union Européenne ;</u>

Les travaux du groupe « EURO RIOB » visent à enrichir cette stratégie commune pour la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) sans dupliquer les travaux déjà réalisés, en présentant les différentes approches, les résultats ou expériences opérationnelles de terrain et en identifiant les questions concrètes et pragmatiques que se posent les Organismes de bassin et les Autorités européennes compétentes pour l'application effective et plus efficace de la Directive Cadre dans leurs bassins et districts respectifs.

Le groupe des organismes de bassin européens « EURO-RIOB » est désormais membre du Groupe de Coordination de la Stratégie Commune (CIS) du processus de mise en œuvre de la DCE et les participants tiennent à remercier la Commission Européenne pour son admission. Il pourra ainsi transmettre les informations venant de Organismes membres, ainsi que les conclusions de la présente assemblée de Namur.

C'est un grand honneur pour le groupe des organismes de bassin européens, qui assurera la représentation du RIOB dans le processus de la CIS.

La mise en application de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau dans les 25 pays de l'Union européenne élargie, ainsi que dans les Pays candidats à l'adhésion, apparaît comme un fait majeur pour la diffusion des principes de bonne gouvernance préconisés par le RIOB, qui en fait un thème prioritaire pour la mobilisation de ses membres, non seulement en Europe, mais encore dans tous les Pays qui y seraient intéressés. Il faut souligner que plusieurs pays non candidats (Serbie - Montenegro, Ukraine) se sont engagés volontairement dans l'application de la DCE, au même titre que les Etats membres.

DEROULEMENT DES TRAVAUX:

Deux thèmes principaux ont été abordés lors de la 3^{ème} assemblée plénière du Groupe des Organismes de Bassin Européens « EURO-RIOB » à Namur, les 29, 30 septembre et 1° Octobre 2005 :

- a) La mise en œuvre de la Directive-Cadre dans les bassins des fleuves transfrontaliers et les Districts Hydrographiques Internationaux (DHI), avec participation importante des commissions internationales européennes, au premier rang desquelles celles concernant la Wallonie,
- b) la participation des populations à la définition de la politique de l'eau, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, « les comités de bassin », la consultation du « grand public » pour l'application de la Directive-Cadre. Ce thème a permis d'ouvrir largement les travaux de l'assemblée à nos partenaires travaillant sur le terrain.

51 communications ont été présentées durant la réunion de Namur.

1- <u>Les fleuves transfrontaliers et les Districts Hydrographiques</u> <u>Internationaux (DHI) :</u>

Les bassins transfrontaliers sont nombreux en Europe et presque tous les Pays sont concernés au moins partiellement. Pour certains, toutes leurs eaux superficielles ou souterraines viennent ou repartent vers un pays voisin, membre ou non de l'Union Européenne. Tous les cas de figure existent entre la simple coopération bilatérale et la situation extrême du bassin du Danube dont le bassin versant comprend 18 pays.

La réunion de Cracovie en 2004 avait conclu à l'importance de faire usage et de renforcer les structures internationales existantes en raison de leur expérience en matière d'échanges entre pays riverains (y compris pour ceux qui ne sont pas membres ou candidats à l'UE) remontant pour certaines à plusieurs dizaines d'années.

L'application de la DCE et les travaux menés pour l'élaboration en 2004 des rapports faîtiers des districts internationaux ont renforcé évidemment les échanges et la mise en commun des pratiques entre pays riverains.

Elle a pu aussi conduire à modifier ou compléter les traités ou accords internationaux existant pour les rendre conformes avec de nouveaux concepts ou obligations de la DCE, comme par exemple le principe de « bon état écologique », l'établissement du plan de gestion du bassin qui doit être unique, l'amélioration des moyens de prévention et de lutte contre les inondations et les sècheresses, la coordination des mesures contre les pollutions accidentelles, etc...

Les principales questions évoquées lors des débats ont porté sur les aspects suivants :

- Bilan des « Etats des lieux » des Districts Hydrographiques Internationaux (DHI),
- Rôles respectifs des Commissions Internationales, de leurs Secrétariats et des Etats membres, cas des Pays fédéraux,
- Préparation des « Plans de Gestion », procédures, calendrier,
- Rapportage et échange de données entre Pays riverains,
- Prévention des inondations et des sècheresses.

<u>2- La consultation du « grand public » pour l'application de la Directive-Cadre :</u> la participation des populations à la définition de la politique de l'eau, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, les comités de bassin ».

L'article 14 de la DCE introduit la notion de participation active des « parties concernées » et de consultation du public.

Le thème de **la participation des « parties concernées »** dans la préparation de l'état des lieux a fait l'objet d'expériences très diverses dans les différents bassins.

Il est indispensable de poursuivre et d'enrichir la discussion sur ce thème et celui de **la consultation du public** en raison de leur importance croissante au cours du processus de planification instauré par la DCE.

Les principales questions évoquées ont porté sur :

- Le contenu et la forme des dossiers de consultation.
- Les procédures de consultation du public et les méthodes utilisées,
- Les budgets nécessaires,
- Premières expériences, utilisation des avis reçus.

RESOLUTIONS FINALES:

Les organismes participant au groupe « EURO-RIOB » ont réaffirmé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences au travers de quatre activités complémentaires:

- <u>L'organisation de réunions régulières, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques</u>. Indépendamment d'un échange d'expériences, ces réunions permettent efficacement d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain dans l'application de la DCE.
- <u>Le lancement du site Internet d'« EURO RIOB »</u> sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus déjà élaborés dans le cadre du projet AQUADOC-INTER (en République Tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie) et du SEMIDE, Système Euro Méditerranéens d'Information et de Documentation sur l'eau.

Ce site Internet permettra une diffusion élargie des guides et documents élaborés dans le cadre européen de la CIS, de l'avancée des travaux sur des questions essentielles comme, par exemple, la définition du bon état et l'inter étalonnage, ainsi que des résultats obtenus sur les Bassins pilotes (PRB).

<u>D'une façon générale, l'accès à ces informations reste encore</u> aujourd'hui complexe pour les organismes de bassin.

Il regroupera également des études de cas d'autres bassins pilotes et les documents produits par les organismes de bassin et Autorité de Districts européens, tels que les « Etats des lieux » réalisés pour la fin 2004 (résumé en anglais, liens avec les sites des organismes de bassin), et les autres documents prévus dans le calendrier d'application de la DCE.

Ce site comprendrait aussi un forum de discussions et de questions fréquemment posées.

Le projet de développement de ce site Internet d'information sur l'application de la DCE dans les bassins/districts, (<u>euro-wfd.inbo-news.org</u>) a été adopté par les délégués qui se sont montrés très intéressés par le prototype présenté et ont souhaité un démarrage rapide pour capitaliser sans délais la masse des informations et des documents déjà produits sur le terrain dans chaque district hydrographique.

Le STP a été chargé de rechercher les financements nécessaires, notamment auprès de la Commission européenne,

- <u>Le développement d'accords de jumelage</u> entre organismes de bassin de différents pays confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du **projet TWINBASIN**.
- <u>Le lancement de programmes de formation et de perfectionnement professionnel pour les responsables et personnels des organismes de bassin, notamment avec l'ouverture du programme WFD-LEARN, dont le prototype de co-enseignement à distance et de partage d'expériences donne des résultats d'ores et déjà encourageants</u>

Un bilan très positif a été également dressé du programme Associé RIOB/GWP, notamment des avancées du projet "TWINBASIN", et des projets en cours : "IWRM-NET", "WFD-LEARN", « Europe INBO – WFD », des propositions faites avec le RAOB dans le cadre de la Facilité Européenne pour l'Eau en Afrique (« SADIEau-AWIS »), ainsi que du projet IW-LEARN soutenu par le GEF (Fonds de l'Environnement Mondial).

A ce stade de leurs échanges, les délégués sont à même de proposer plusieurs recommandations pour améliorer la mise en œuvre de la DCE au niveau des bassins européens :

A – En ce qui concerne les Bassins transfrontaliers :

- Au vu des résultats des caractérisations élaborées par chaque pays en 2004 et de la mise en commun aboutissant au rapport faîtier, il apparaît qu'une homogénéisation des méthodes n'est pas obligatoire, mais que la transparence est indispensable pour une bonne compréhension commune des méthodes utilisées et une comparabilité des résultats obtenus, en particulier au niveau des risques de non atteinte du bon état et du recouvrement des coûts.
- Pour aller plus loin au niveau des bassins internationaux, et engager les travaux de préparation des programmes de mesures requis par la DCE, il est indispensable de clarifier au niveau européen les objectifs environnementaux et la définition du bon état.
- Il est recommandé :
 - De privilégier une démarche ascendante à partir des travaux des différents pays pour élaborer le programme de mesures et réaliser le plan de gestion d'un district international associé,
 - De développer les échanges sur les méthodes utilisées et les outils tels que les catalogues de mesures, les bases de données sur les coûts environnementaux....

 De concevoir une démarche itérative et dynamique pour l'édification du programme de mesures, tenant compte des données existantes et à venir sans retarder les actions à conduire à court terme.

Mais aussi:

- De mettre en cohérence les systèmes de suivi et d'évaluation, d'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, en priorité dans les bassins transfrontaliers
- D'analyser la compatibilité des outils SIG développés au niveau de certaines commissions (Rhin,...) avec le système de rapportage WISE,
- D'assurer la comparabilité des résultats des programmes nationaux de monitoring prévus pour 2007.

Les délégués ont encore proposé :

- De renforcer l'action des structures internationales existantes (commissions internationales, coopération bilatérale,....) qui a déjà permis de fructueux échanges pour l'élaboration des rapports faîtiers dans les districts internationaux, et promouvoir une claire définition des rôles et engagements de chaque pays,
- De soutenir la création de nouvelles Commissions internationales et renforcer la coopération pour les bassins partagés avec les pays voisins de l'UE (pays candidats, pays de la CEI et des Balkans), au travers de projets soutenus par la Commission Européenne, pour une mise en application de la DCE dans ces bassins,
- De prendre en considération les problèmes matériels qui peuvent résulter de l'existence de plusieurs langues nationales dans un même bassin transfrontalier (délais et frais supplémentaires de traduction...),

D'une façon générale, l'importance et le dynamisme des coopérations très pratiques qui existent déjà depuis longtemps et qui se développent dans les bassins transfrontaliers restent encore trop peu connus et doivent être mieux mis en valeur et diffusés.

La Directive Cadre est une chance pour renforcer ces coopérations.

<u>B - En ce qui concerne la Consultation du public pour l'application de la Directive-Cadre :</u>

- Pour favoriser la consultation, il faut:
 - sensibiliser et informer le grand public, expliquer les enjeux, afin qu'il soit en mesure de donner un avis,
 - identifier précisément les sujets d'intérêt principal du grand public dans chaque contexte local : eau potable, prix de l'eau, questions de proximité.....

- préparer des arguments forts de sensibilisation et de motivation du public, avec un vocabulaire simple et adapté, mettant en évidence les retombées positives de l'atteinte du bon état écologique,
- donner plus de place aux références et pratiques culturelles dans la politique de l'eau pour intéresser les populations et développer une véritable gestion citoyenne de l'eau.

Il ne faut pas confondre une consultation administrative et une consultation grand public « populaire » qui fait appel à des bases culturelles, à des images, des signes de reconnaissance et des média bien spécifiques.

Il semble que des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locale ou l'utilisation de supports locaux de communication soient parfois plus efficaces pour mobiliser les citoyens que le recours aux grands média de diffusion grand public dont le coût est élevé pour un retour parfois décevant. Le passage par le relais des collectivités et pouvoirs locaux ainsi que par les ONG peut s'avérer très utile. Il faut prendre en compte la proximité et le contact direct sur les lieux de vie.

• Une étape préalable est la consultation des « parties concernées », en s'assurant de leur représentativité, pour produire des documents de consultation grand public équilibrés, et accessibles à « tous ».

Il est ainsi recommandé:

- De mobiliser les « parties concernées » comme relais dans la consultation du public, en s'adaptant au contexte administratif et culturel de chaque pays,
- De s'assurer de la représentativité des acteurs locaux et de leur rôle de « relais d'opinion » auprès du grand public,
- De consolider et développer la concertation tripartite (élus locaux, usagers et services publics) qui est une base fondamentale de la gestion intégrée, équilibrée et durable,
- De s'appuyer au maximum sur les structures participatives déjà existantes dans les divers Etats membres (comité de rivière, commission locale de l'eau) et sur les procédures locales de gestion de l'eau (contrats de rivière...) qui sont le support idéal pour développer la participation du public sur son territoire,
- En lien avec les principales grandes questions soulevées dans le District, de poursuivre la consultation concernant les enjeux et problèmes par sous bassin à travers un « circuit court », pour une plus grande implication du public et une meilleure appropriation de la démarche.

Cela nécessite la préparation de documents adaptés.

D'une façon générale, il apparaît que la consultation et l'implication du grand public dans la mise en œuvre des politiques de l'eau va nécessiter le recours à des spécialistes de la communication et des enquêtes d'opinion afin de tendre à une efficacité maximale et une meilleure interactivité participative, pour définir les méthodes les plus appropriées dont beaucoup sont encore à expérimenter.

En particulier, il est nécessaire d'adopter un langage adapté aux publics cibles en évitant une expression trop technique ou bureaucratique qui serait inaccessible au plus grand nombre de citoyens. Le langage doit être clair, simple, compréhensible par tous avec des visuels forts et reconnaissables.

L'attention a été également appelée sur le coût de ces consultations et la nécessité de prévoir des budgets importants pour se conformer aux nouvelles obligations dans ce domaine.

Il semble que des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locale ou l'utilisation de supports locaux de communication soient plus efficaces pour mobiliser les citoyens que le recours aux grands média de diffusion grand public dont le coût est élevé pour un retour parfois décevant. Le passage par le relais des collectivités et pouvoirs locaux ainsi que par les ONG s'avère très utile. Il faut prendre en compte la proximité et le contact direct sur les lieux de vie.

Les délégués ont alors proposé :

- De promouvoir les échanges entre bassins européens sur ce thème, pour permettre une mise en commun des expériences sur les méthodes et moyens de consultation, ainsi que sur l'exploitation des avis reçus,
- De former un groupe de travail, en vue de produire et diffuser aux membres de « EURO-RIOB » un «guide pratique de consultation » comprenant :
 - une liste des types d'outils de communication et de partenariats, accompagnés d'une évaluation des avantages et limites de chacun,
 - des partages d'expériences sur les méthodes de traitement, d'analyse et de synthèse des avis reçus,
 - une liste de « recettes » utiles et d'erreurs à éviter (par exemple le choix des dates, des procédures, de la stratégie ...)

Il ne faut pas rater le principal rendez vous de 2007!

C - Autres recommandations pour l'application de la Directive-Cadre :

La DCE et l'agriculture :

- Mieux identifier les zones pour lesquelles les pressions agricoles ont un impact important sur la qualité des eaux et y affecter en priorité les moyens nécessaires à une restauration de la qualité.
- Favoriser un échange d'expériences sur des exemples de mesures agroenvironnementales efficaces (implantation de zones tampons, raisonnement des intrants, conversion de cultures irriguées en cultures moins consommatrices en eau...), en ciblant sur des cas où les associations d'agriculteurs sont à l'initiative et en charge des actions,
- Aider les agriculteurs pour favoriser l'utilisation des déchets pour la production d'énergie,
- Mobiliser des co-financements sur ces zones/mesures prioritaires, et envisager notamment des compensations financières pour les agriculteurs modifiant leur comportement,

 Assurer en amont une meilleure compatibilité entre la PAC et les directives environnementales.

> Autres recommandations :

- En ce qui concerne les inondations, faire de la solidarité « amont aval » le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous – bassins versants.
- Assurer la cohérence entre la surveillance des substances contrôlées dans l'eau brute, au titre de l'application de la Directive « eau potable », prioritairement pour l'approvisionnement à partir des eaux de surface, et de celle des substances visées par la Directive Cadre,
- Prendre en compte tous les aspects de la gestion de l'eau et leurs impacts, et pas seulement les problèmes de qualité de l'eau et des milieux, car tout est lié dans chaque masse d'eau,
- Mieux envisager le continuum entre les eaux de surfaces et les eaux souterraines, notamment en ce qui concerne les pollutions diffuses et les sols et sites contaminés.
- Souligner l'importance des questions d'interface entre la Directive Cadre et la navigation, la production énergétique, la prévention et la protection contre les inondations et les sècheresses,
- Prendre en compte les problèmes quantitatifs, et évidemment les questions liées aux épisodes de sècheresse et de crue,
- Assurer la continuité des cours d'eau, pour restaurer ou garantir la remontée et la circulation des espèces piscicoles,
- Introduire les réflexions et la prospective sur le changement climatique.
- Guider les différents acteurs vers l'utilisation de l'éco-assainissement et les méthodes alternatives de traitement d'eau,
- Agir auprès des responsables des pays membres pour qu'ils prennent, dans leur champ de compétences, des mesures pour la surveillance des espèces aquatiques envahissantes, l'évaluation de la menace qu'elles constituent, la communication des risques de propagation entre bassins, la fourniture des moyens nécessaires pour prévenir l'introduction et la prolifération des ces espèces dans les eaux transfrontalières partagées,
- Développer des méthodes internationales normalisées pour le dépistage précoce des espèces aquatiques envahissantes et des procédures normalisées d'intervention contre ces espèces,
- Envisager des plans de sous -bassins et des programmes de mesures à mettre en œuvre au niveau local en mobilisant des structures participatives déjà existantes ou à créer (ces plans de sous - bassins seront en cohérence avec les grandes orientations du plan de District).

Il est aussi indispensable :

• De renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne élargie, en Europe orientale et dans les Balkans, ainsi que dans le cadre de la politique de voisinage en Méditerranée et dans le Caucase,

• De développer la collaboration avec les universités et les instituts de recherche.

Les délégués ont aussi souligné plusieurs autres problèmes intéressants et importants pour de futurs échanges d'expériences:

• L'application particulière de la DCE dans les îles,

L'assemblée de Namur a été sensibilisée sur les spécificités des espaces insulaires qui impliquent une approche particulière quant à la gestion de l'eau et la mise en œuvre de la Directive Cadre.

Le RIOB apportera son soutien pour que le cas des îles soit présenté au Forum Mondial de l'Eau de Mexico, notamment les menaces qui pèsent sur certaines lles du fait des risques liés à un réchauffement climatique éventuel.

Lors d'une prochaine réunion du Bureau Mondial de Liaison du RIOB, il sera proposé la création d'un réseau spécialisé des « îles bassins ».

- <u>Le traitement des pollutions</u> historiques et leur impact sur la ressource et les milieux (sites et sols pollués, affaissement miniers, sédiments...) et notamment la gestion de l'eau dans les zones d'activités minières présentes ou passées,
- <u>La réflexion sur les organisations institutionnelles</u> susceptibles d'être adoptées par les Autorités de district en fonction de leurs contraintes spécifiques, tout pour favoriser une meilleure convergence pour la mise en application efficace de la DCE,
- La compatibilité entre <u>la DCE et la lutte contre les inondations</u> dans les zones fortement affectées, mais également l'optimisation dans les zones faiblement urbanisées (recharge des aquifères, utilisation du potentiel auto épurateur des infiltrations, protection des zones de frayères des brochets...),
- Les effets de la classification des masses d'eau et de la désignation des zones protégées sur les futures planifications et aménagements,
- Une nouvelle façon d'envisager l'utilisation de l'eau : un bien précieux qui doit être préservé.

D'une façon générale les participants ont jugé de façon très favorable, d'une part les échanges qui ont permis une meilleure compréhension de la DCE et de ses instruments et d'autre part des progrès notables déjà réalisés dans la première phase de sa mise en œuvre de la caractérisation des districts qui s'est achevée en fin 2004.

Les participants remercient la Commission Européenne pour sa participation aux travaux de cette assemblée du groupe « EURO-RIOB ». Le groupe « EURO-RIOB » rappelle que la Commission Européenne est invitée permanente à ses réunions et travaux.

La réunion a permis également d'envisager la participation des organismes de bassins européens au 4ème Forum de l'Eau de MEXICO, sur le thème de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), et bien évidemment de l'application en ce qui les concerne de la Directive-Cadre.

D'une façon générale, depuis ces dix dernières années, la mise en application des principes de gestion intégrée des ressources en eau **par bassins**, qui fondent l'action du RIOB, a très largement progressée, notamment avec la Directive Cadre européenne, et il est donc très important de diffuser nos résultats pour en faire connaître tous les avantages et proposer de nouvelles bases de coopération.

C'est pourquoi les membres du groupe « EURO-RIOB » espèrent que le prochain Forum Mondial de l'Eau de Mexico sera l'occasion de réaffirmer l'intérêt évident de la gestion intégrée par bassin et demandent à pouvoir y présenter leurs résultats qui sont aujourd'hui indiscutables et visibles sur le terrain.

<u>Le RIOB souhaite contribuer activement au IVème Forum Mondial de l'Eau de Mexico, du 16 au 22 mars 2006.</u> Il souhaite s'investir dans l'organisation d'un partenariat et dans le processus de préparation des sessions en ce qui concerne le thème de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin.

Il espère pouvoir disposer de suffisamment de temps pour présenter le plus possibles des actions locales développées avec succès par les organismes de bassin à travers le monde.

Le RIOB a proposé aux Autorités mexicaines et au Conseil Mondial de l'Eau d'organiser trois sessions :

- 1. sur la participation du public et des usagers de l'eau dans la gestion des bassins, en partenariat avec l'UNESCO, le JWF, Green Cross International, le Secretariat International de l'Eau et d'autres organisations qui pourraient être intéressées,
- 2. sur la gestion des bassin transfrontaliers, (pilotage par le RAOB), ainsi que
 - 3. sur la mise en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, qui représente un exemple exceptionnel d'application de la gestion par bassin dans plus de 27 pays membres ou candidats de l'Union Européenne (pilotage par « EURO RIOB »).

Afin de préparer ces sessions et de mobiliser ses membres, le RIOB prévoit encore en 2005, outre la conférence de Marrakech (Maroc), en Mai 2005, pour le bassin de la Méditerranée, et cette 3ème Assemblée du « Groupe des organismes de bassins européens pour l'application de la Directive Cadre, deux autres grandes réunions préparatoires régionales :

a) en Novembre à Niamey (Niger) pour une Assemblée extraordinaire du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB),

b) en liaison avec le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité Eau Europe, pour la semaine consacrée à l'approche citoyenne de la gestion de l'eau, à Strasbourg (France), du 17 au 21 Octobre 2005.

Le RIOB a déjà participé, en outre, à la Conférence Internationale sur l'Eau en Asie Centrale les 30 et 31 mai 2005 à Dushanbe (Tadjikistan).

Le CEENBO organise également un atelier de travail à Wroclaw (Pologne) les 19 et 20 Octobre 2005 sur la prévention des inondations, et participe activement à l'atelier à Sterdyn (Pologne) les 18 et 19 Octobre sur la convention UNECE.

Des contacts sont en cours avec nos collègues japonais pour la consolidation du Réseau asiatique des Organismes de Bassin (NARBO).

<u>Tous les membres et observateurs permanents du Réseau se mobiliseront pour le IVème Forum mondial de l'Eau de Mexico.</u>

Les participants demandent au Secretariat du IV Forum mondial de l'eau, aux Autorités mexicaines et au Conseil mondial de l'eau qu'ils examinent favorablement leurs candidatures pour l'organisations des sessions proposées à Mexico et que l'accord leur soit donné rapidement, afin d'en assurer le succès par une forte mobilisation interne et externe du Réseau.

Les délégués ont remercié le Ministère de la Région Wallonne en Belgique pour avoir initié cette première réunion, pour la parfaite organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Namur.

<u>M. Jean Marie WAUTHIER</u>, ingénieur — Directeur, chargé des relations internationales pour le secteur de l'environnement au Ministère de la Région Wallonne, présidera le groupe « EURO RIOB » jusqu'à sa prochaine assemblée plénière en 2006.

Les délégués ont chaleureusement félicité M. M. OSTOJSKI, Directeur de l'eau de Pologne, pour l'efficacité avec laquelle il a exercé la Présidence du Groupe « EURO RIOB » en 2004 /2005 et pour les importants progrès réalisés dans la structuration et l'extension du partenariat à travers toute l'union européenne et les Pays voisins.

Les délégués ont retenu avec gratitude la proposition des organismes de bassin français d'organiser <u>la prochaine réunion d'"EURO RIOB" à Megève en Haute Savoie du 20 au 22 Septembre 2006</u>, à l'occasion de la prochaine conférence internationale sur « l'eau en montagne : protection et aménagement des hauts de bassins versants »..

L'ensemble des documents de travail de la réunion, ainsi que les présentations, sont sur le site Internet : www.riob.org.

APPROUVE À L'UNANIMITE À NAMUR LE 30 SEPTEMBRE 2005.